

PRENUMERATA

w Paryżu i na prowincji:

KWARTALNIE... 4 fr.
POŁROCZNE... 6 fr.
ROCZNIE..... 10 fr.

Zagranica:

PÓŁROCZNE... 8 fr.
ROCZNIE..... 15 fr.

Premier 31
POLONIA

REVUE HEBDOMADAIRE POLONAISE

PARAÎSSANT CHAQUE SAMEDI

ABONNEMENTS

Paris et Départements:

TROIS MOIS..... 4 fr.
SIX MOIS..... 6 fr.
UN AN..... 10 fr.

étranger:

SIX MOIS..... 8 fr.
UN AN..... 15 fr.

REDAKCJA I ADMINISTRACJA — 10, rue Notre-Dame-de-Lorette, 10, PARIS — RÉDACTION ET ADMINISTRATION

**COMMENT FUT TRAHIE
LA RUSSIE**

C'est sous ce titre que le *Novoie Wremia* de Petrograd publie un émouvant article rappelant ce qui se passait dans le Royaume de Pologne à la veille de l'invasion allemande.

A vrai dire les révélations du grand quotidien russe n'apportent rien de nouveau à nous autres Polonais, leur valeur consiste en l'affirmation des faits dont nous nous sommes plaints en vain devant l'opinion européenne. Il y a quelques années, le même *Novoie Wremia* n'avait rien voulu savoir du règne des Allemands dans le Royaume de Pologne et se réjouissait à chaque instant de l'influence salutaire germanique sur la population autochtone.

Nous obtenons aujourd'hui pleine satisfaction, trop tardive, hélas ! purement académique ; espérons tout de même qu'elle sera efficace.

**

Voilà ce que raconte le *Novoie Wremia* : « En dehors de l'émigration de Kulturaeger, qui inondait la Pologne en la servant de plates-formes en béton, de lignes souterraines de téléphone, de stations de télégraphie sans fil, etc., les Allemands ont réussi dans une des plus importantes villes polonaises à organiser, avant la guerre, toute une armée régulière. »

« Depuis plusieurs années, il a existé à Lodz une société de tireurs allemands (Schiessverein), société soi-disant sportive qui, au commencement de 1914, avait plus de dix mille membres, tous des jeunes gens, Allemands d'origine et en majorité partie sujets allemands. Cette société avait à sa disposition deux mitrailleuses, une dans les environs de Lodz et l'autre tout près de la station de chemin de fer Zdunska Wola ; ces mitrailleuses servaient à l'exercice des « membres » de cette société. Tous ces sportsmen furent très bien dressés et habitués au service militaire. Les jours de gala et les jours de fête, selon le calendrier allemand, on organisait des prises d'armes

et des « paraden ». Sous le commandement de leur général, les tireurs parcouraient les rues de Lodz musique en tête, étendard déployé, en uniformes gris bordés de vert et carabiné sur l'épaule.

« Le pouvoir militaire russe rapportait souvent à ses autorités l'inconvénient que présentaient à Lodz les régiments de tireurs allemands.

« Quoique, depuis vingt-cinq ans, le Ministère des Affaires Etrangères s'occupait à créer une force diplomatique contre les Allemands et que les états-majors élaboraient en même temps un plan stratégique pour une guerre future avec nos voisins, une force invisible défendait toujours les intérêts militaires germaniques dans l'intérieur de l'Empire russe. Cette force, comme nous le voyons aujourd'hui, provenait de l'habileté des Consuls généraux allemands à Varsovie et, il va sans dire, des influences des Ambassadeurs allemands à Pétrograd.

« Se basant sur la solidarité avec le pouvoir russe afin de mieux opprimer les Polonais, ce qui constituait le pivot des relations amicales entre le gouvernement russe et le gouvernement allemand, les Consuls teutons à Varsovie, tenant en mains les rênes d'un formidable espionnage, d'accord avec le gouverneur général de Varsovie, ont obtenu le droit de se mêler directement aux affaires intérieures russes. A Varsovie, tous les périodiques polonais, tous les livres, toutes les pièces de théâtre, même les couplets d'opérettes passaient par la censure préventive des Consuls allemands. Tout ce qui pouvait être désagréable au gouvernement allemand était supprimé et défendu. Dans la crainte de représailles sans pitié, les Polonais n'osaient éléver la voix contre cette oppression allemande dans l'empire russe. »

« Ce sont les Consuls allemands qui ont obtenu le privilège d'ouvrir en Pologne des écoles entièrement allemandes avec l'enseignement exclusivement en langue allemande et auxquelles le Ministre de l'instruction publique russe, M. Kasso, a assuré le même droit qu'aux écoles gouvernementales russes. »

« Dans la mentalité des bureaucrates russes c'est l'élément allemand en Pologne qui aurait dû non seulement immobiliser toute l'insurrection polonaise, mais même

anéantir le mouvement révolutionnaire dans les districts industriels. C'est grâce à cette influence salutaire que les Consuls allemands en Pologne obtinrent un nouveau privilège, celui de faire arrêter et bannir, par l'intermédiaire de la police russe, tous sujets allemands qui lui déplairaient. »

« C'est ainsi — finit le *Novoie Wremia* — que les consuls de Guillaume II furent de vrais vice-rois dans le Royaume de Pologne. »

« Il serait curieux de savoir ce qu'étaient alors les administrateurs russes. »

**

Ces révélations tardives du journal de Pétrograd ont provoqué de nombreux commentaires dans la presse polonaise, notamment dans le numéro 41 de la *Gazeta Polska*, paraissant à Moscou sous une censure des plus rigoureuses.

La *Gazeta Polska* explique l'article du *Novoie Wremia* d'une manière des plus significatives et, — rappelant la persécution de tout mouvement anti-allemand en Pologne et parlant de la célèbre « Ligue polonaise » qui, à la veille de la guerre, fut obligée de propager ses idées anti-allemandes par la voie de la *conspiration*, — écrit textuellement :

« Le publiciste russe parle du rôle des Consuls allemands à Varsovie. »

« Quel dommage qu'il n'ait pas ajouté que ce rôle n'aurait dû même pas se terminer après la déclaration de la guerre ; au moment où l'enseigne du Consulat allemand à Varsovie était badigeonnée aux couleurs des Etats américains et, quand à l'intérieur, les employés de M. von Bruck continuaient à travailler comme d'habitude et lorsque la maison de la rue Szkolna était surveillée par les gendarmes russes pour la préserver des « excès » de la foule. Cela se passait quand le sang des Russes et des Polonais coulait à flots sur les champs de bataille de la Prusse Orientale. »

**

Nous nous permettons d'ajouter que c'est ainsi que fut trahie... la Pologne.

VENCESLAS GĄSIOROWSKI.

316 6 1937

Q 447

L'Idée Française à l'Etranger

Sous ce beau titre, vient de se fonder à Paris une association nationale, ayant pour but de défendre et de propager les idées françaises à l'étranger.

Cette association, placée sous le haut patronage de M. le Président de la République, est née grâce à l'initiative de notre très distingué et très sympathique confrère, M. Jean-Bernard, directeur de la « Presse-Associée », dont les chroniques de *l'Indépendance Belge*, réunies chaque année en volume sous le titre de *La Vie à Paris*, forment une histoire documentaire de notre temps du plus haut intérêt.

La présidence de cette œuvre de propagande française, dont le besoin se faisait vivement sentir et qui arrive à son heure, a été confiée à M. Georges Leygues, l'éminent président de la commission parlementaire des Affaires Extérieures.

Ancien ministre de l'Intérieur et de l'Instruction Publique, M. Georges Leygues est aussi, on le sait, un délicat poète, un amoureux de la langue de son beau pays, ce qui ne l'a point empêché de devenir un des hommes politiques les plus en vue, un de ceux qui, étant au pouvoir, ont rendu les plus grands services à la France et à la République.

Sa qualité d'écrivain français, jointe à celle d'homme politique de premier plan, désignait tout particulièrement M. Georges Leygues à la haute direction d'une mission française de cette envergure.

Les présidents d'honneur de l'*Idée Française à l'Etranger* sont :

M. Raymond Poincaré, président de la République ;

M. Emile Loubet, ancien président de la République ;

M. Paul Deschanel, président de la Chambre ;

M. Antonin Dubost, président du Sénat.

Le président effectif, M. Georges Leygues, est secondé par quatre vice-présidents, qui sont : M. de Selves, sénateur, ancien ministre des Affaires Etrangères ; M. J. Cruppi, député, ancien ministre des Affaires Etrangères ; M. Raoul Péret, député, ancien ministre du Commerce ; M. Reynold, sénateur, secrétaire de la Commission des Affaires Etrangères au Sénat.

M. Jean-Bernard, directeur de la Presse-Associée, exerce les fonctions de Secrétaire Général, avec le concours de deux adjoints : M. Boyer d'Agen, le publiciste bien connu, et M. Louis Guillet, homme de lettres.

C'est M. Victor Dupré, le distingué maire-adjoint du IX^e arrondissement, directeur honoraire au ministère de la Justice, qui est le trésorier général de l'*Idée Française à l'Etranger*.

Parmi les membres du Comité de patronage, nous relevons les noms d'un grand nombre des plus hautes personnalités du monde politique et littéraire français.

Les bureaux de l'association se trouvent 11, place de la Bourse, à Paris.

La cotisation des membres sociétaires n'est que de 5 fr. par an, pour être accessible à toutes les bourses ; par contre, les membres fondateurs payent 500 fr. et les membres honoraires 1.000 fr.

Voici un extrait de l'Appel adressé par l'*Idée Française à l'Etranger* à tous les patriotes français qui, pour des raisons d'âge ou de santé, ne sont pas sous les drapeaux et qui désirent néanmoins servir utilement leur pays :

« L'œuvre que nous entreprenons — ou plutôt que nous développons, car elle existe déjà en fait par nos soins, — est urgente.

« La France, attaquée dans ses idées dans les pays neutres par une organisation formidable, doit se défendre. C'est une question capitale pour les intérêts français à l'étranger.

« Nous avons besoin du concours de tous les bons Français. Plus nous serons nombreux, plus notre œuvre s'étendra.

« Nous avons déjà à l'étranger deux bureaux de communications quotidiennes : un à Copenhague et un à Zurich (pour la presse de la Suisse allemande) ; nous en préparons un autre à Athènes. Puis, nous désirons en installer d'autres à Madrid, à Rome, à Bucarest, en utilisant en outre tous les autres moyens de propagande que nos ressources nous permettront.

« Il est bien entendu que toute idée politique ou confessionnelle est rigoureusement exclue et que, pour cette œuvre essentiellement nationale, nous aurons la seule préoccupation de propager les idées de toute la France, unie dans une même pensée de solidarité morale, sans distinction de religion, de nuances, de groupes. C'est l'*Union Sacrée* maintenue et permanente. »

La revue *Polonia*, — le vaillant organe de fraternité franco-polonaise, auquel je suis fier d'apporter mon modeste concours aux heures graves que nous traversons et qui, depuis sa fondation, lutte avec courage et abnégation pour défendre l'*Idée française* en Pologne et l'*Idée polonaise* en France et dans des pays alliés ; *Polonia*, organe du Comité des Volontaires Polonais qui a fourni à la France, dans cette guerre, plus de deux mille poitrines polonaises, mecharge de souhaiter la bienvenue à l'*Idée Française à l'Etranger* et aux bons Français qui en sont les pionniers.

Je m'en acquitte de grand cœur, en demandant la permission de joindre aux vœux de *Polonia* mes félicitations et souhaits personnels.

Puissent les efforts des nobles esprits qui ont songé à créer cette œuvre, si éminem-

ment patriotique, être couronnés du grand succès qu'ils méritent. Puisse l'*Idée Française* semer à profusion la bonne graine dans le sol étranger et faire aimer partout notre belle, notre douce, notre chère France, foyer de civilisation, terre de liberté, seconde patrie de tous les peuples opprimés.

VICTOR JOZE.

LE ROLE HISTORIQUE de la Pologne

III

Cette situation géographique et historique de la Pologne fut la cause ou plutôt la condition principale du développement de sa structure politique et sociale. Le trait caractéristique de cette structure est l'émancipation précoce de ce que j'appellerais le second Etat polonais : « L'émancipation d'abord », plus tard la prépondérance, enfin la suprématie écrasante de « la Szlachta ».

L'insécurité des frontières a forcé les fondateurs de l'Etat polonais, ces princes absolu et conquérants depuis le X^e siècle jusqu'au XI^e — à posséder une force militaire considérable toujours prête. Boleslas Ier le Vaillant (992-1025) disposait déjà de 20.000 hommes armés. Mais au cours des XII^e et XIII^e siècles — pendant la période dite des provinces — le besoin de cette force militaire devient moins urgent. Son entretien, d'ailleurs, pèse trop aux princes appauvris. Ils s'en débarrassent alors peu à peu. Étant les propriétaires héréditaires des terres — ils les distribuent aux guerriers non comme fiefs mais plutôt en tant qu'alleux : les bénéficiaires deviennent les propriétaires réels avec le seul devoir de se présenter armés à l'appel de leur chef.

Cependant aux XII^e et XIII^e siècles cette classe nombreuse ne possède encore ni la conscience de sa force ni une ambition suffisante pour jouer un rôle politique. Par contre, ce sont les grands seigneurs et les dignitaires de l'Eglise qui profitent habilement de l'affaiblissement de l'autorité des chefs d'Etat. Depuis le « Synode » de Lenczyca convoqué par Casimir le Juste en 1180, s'établit l'usage des « colloquia » qui limitent en fait le pouvoir nominalement absolu des chefs d'Etat. Ce colloquium, qui correspond en quelque sorte au Grand Conseil anglais, devient peu à peu une institution très influente et se transforme plus tard en sénat.

À la fin du XI^e siècle une nouvelle force politique apparaît. Ce sont les villes, qui pendant près de deux siècles vont contrebalancer heureusement l'influence des grands seigneurs et de l'Eglise. Ainsi la structure politique de la Pologne au moyen âge jusqu'à la seconde moitié du XIV^e siècle — est caractérisée par une autonomie grandissante des seigneurs du clergé et des villes et par un équilibre de ces classes sociales sous la domination absolue de nom, mais limitée en fait du chef d'Etat (1). Pendant cette période — les paysans sont à peu près libres et la noblesse (la petite et la moyenne noblesse ou « la szlachta ») — est politiquement absente.

Cependant au cours du XIV^e siècle elle prend peu à peu conscience de sa force et de sa destinée.

Convoquée en 1374 à Koszyce par Louis de Hongrie (roi de Pologne) pour décider (avec les grands seigneurs et le haut clergé) la question de la succession au trône — à partir de ce moment la noblesse entre dans la vie politique du

(1) Cf. O. BALZER : *Histoire du Régime de la Pologne* Cracovie, 1905, p. 9-22.

pays. Dès lors, commence sa marche victorieuse vers le pouvoir. Grâce au nombre, au fait qu'elle se sent indispensable pour la défense de l'Etat, grâce à un affaiblissement des villes et plus tard du clergé (par la Réforme), grâce aussi à des capacités indiscutables qui se révèlent dans son sein, bénéficiant enfin de la rivalité politique des rois et des grands seigneurs — elle obtient vers la fin du xvi^e siècle la place prépondérante dans la vie de la nation.

Les grandes étapes de ce mouvement ascendant sont marquées par des « priviléges » obtenus des rois — d'abord plutôt aux dépens des grands seigneurs et du haut clergé — puis aux dépens des villes et des paysans et toujours — cela va sans dire — au détriment du pouvoir central de l'Etat. Les premiers priviléges établissent une sorte d'équilibre nouveau des forces politiques.

Les seconds — rompent manifestement cet équilibre en faveur directe ou plutôt au profit économique de « la szlachta ». Les premiers constituent en somme un véritable progrès vers le régime démocratique, car n'affaiblissant pas la puissance de l'Etat, ils étendent « les libertés » c'est-à-dire les droits politiques, à un nombre considérable de citoyens (1). Par contre, les autres — ceux qui empiètent sur les droits des villes et des paysans — sont prélevés au détriment de la nation.

Toute cette évolution (politique) est d'ailleurs lente et nécessairement complexe. Il importe cependant de rappeler ici au moins les dates principales qui définissent pour ainsi dire ce progrès ininterrompu de l'influence politique et sociale de « la szlachta ».

Le point de départ de ce mouvement est — nous l'avons déjà dit — la Convention (dite « le Pacte ») de Koszyce en 1374 où s'établit l'usage de convoquer la noblesse en diètes provinciales pour y délibérer sur les affaires de l'Etat. En effet, la Convention de Koszyce qui présente une réelle analogie avec la *Magna Charta libertatum* (2) fut suivie de toute une série de diètes provinciales convoquées pour voter des impôts. Un demi-siècle plus tard, par les priviléges de Czerwinski (en 1422) et celui de Jedlno (en 1430) la szlachta obtient la garantie légale de la propriété et de la liberté personnelle (*Neminem captivabimus nisi iure victum*), ce « *Habeas corpus* » polonais.

En 1454 le roi Casimir Jagellon octroie à la noblesse « les Statuts de Nieszawa » qui renferment tous les priviléges anciens et sanctionnent définitivement la participation de « la szlachta » au pouvoir législatif du pays. Bientôt ce pouvoir se stabilise et s'organise. C'est la diète générale (*sejm walny*) qui devient son organe. Elle est composée des trois « Etats » ou « ordres » : le roi, le sénat et la chambre des nonces. Les représentants des villes y participent plutôt nominalement (3). Pendant un siècle environ, la diète

(1) A l'époque des partages, le nombre de nobles jouissant de tous les droits politiques atteignait 9 0/0 du chiffre global de la population. Cf. T. KORZON : *Histoire de la Pologne sous Stanislas-Auguste*. Cracovie, 1882, I, 161.

(2) Cette analogie consiste en ce que les deux actes introduisent également la nécessité du consentement (*consensus*) des représentants de la société des contribuables pour statuer sur les matières fiscales. — Cf. A. PAWINSKI, *Sejmiki Ziemiańskie*, Varsovie, 1895, p. 13. Les autres cependant voient plutôt cette analogie dans les Statuts de Nieszawa. Voir Hube : *Les Statuts de Nieszawa* de l'année 1454, p. 32-33, cité chez Rembowski : *Konfederacja i Rokosz*, 152.

(3) En réalité le Sénat se composait de deux « états » : les dignitaires laïques et le haut clergé. De même la Chambre des nonces, en dehors de la majorité écrasante des représentants de la noblesse, contenait aussi les représentants des principales villes. Cependant, leur nombre étant très restreint et leur influence nulle — ils se désintéressent peu à peu des débats bien qu'aucun acte spécial ne les ait jamais dépossédés du privilège d'y assister. — Par contre, les villes s'attachent vivement au privilège qui leur permet de participer plus tard aux élections des rois et aux confédérations. — Cf. A. REMBOWSKI : *Konfederacja i Rokosz*. Varsovie, 1893, p. 161 et 172-175.

générale englobera, pour ainsi dire, les aspirations des diètes provinciales et des diétines, en assurant ainsi l'unité de l'Etat et sa force (1).

En 1496 la noblesse reçoit du roi Jean Albert de nouveaux priviléges par le Statut de Piotrkow. Cette fois elle les obtient au détriment des villes et des paysans. Dès lors les bourgeois perdent le droit à la propriété foncière et les paysans deviennent attachés au sol. De plus, les paysans vont dépendre exclusivement de la juridiction seigneuriale.

Bientôt, en 1505, la diète générale de Radom résume et affirme toutes les acquisitions précédentes de la noblesse. Le roi Alexandre (1501-1506) accepte et approuve cette formule décisive : « *Nihil novi sine communi consensu* », ce qui signifiait ici — sans consentement du sénat et de la chambre des nonces (2).

Ainsi au cours du xv^e siècle s'établit et s'affirme peu à peu en Pologne le régime représentatif où « la szlachta » — une sorte de « démocratie nobiliaire » — joue le rôle prépondérant.

Au seizième siècle la noblesse poursuit activement la même politique de « conquêtes ». Elle s'oppose à l'établissement d'une armée régulière et défend vigoureusement l'usage de la levée en masse. Elle réduit de plus en plus l'influence des grands seigneurs et des villes. En se mêlant passionnément aux fastes de la Réforme, elle lutte contre la juridiction épiscopale et à la diète de Piotrkow en 1562-3, elle obtient gain de cause. En même temps elle s'efforce de limiter, d'entraver et d'anéantir presque le pouvoir royal. L'élection « *viritim* » établie en 1573, facilite encore considérablement cette tâche. Bientôt, d'ailleurs, en 1578 le roi (Batory) abandonne le reste de son pouvoir judiciaire (3).

Ainsi l'édifice des « libertés » de la noblesse est achevé.

La force armée, l'élection des rois, la faculté précieuse de voter les impôts, le pouvoir judiciaire — tout se trouve réuni en ses mains. La liberté personnelle et la liberté de conscience (garanties solennellement 1573) restent acquises.

La concurrence des villes étant entièrement écartée et le paysan soumis et exploité — la position économique de la noblesse devient pour ainsi dire inattaquable. Enfin la diète générale — cet organe souverain du pouvoir législatif est de plus en plus dominée par « la szlachta ».

Cependant, la diète générale, par sa structure même — les trois « ordres » obligés d'être d'accord — réfrénait ou, du moins, gênait les aspirations excessives de la noblesse. Or, celle-ci ne s'arrête pas devant cet obstacle. Elle ne le renverse pas,

(1) On n'est pas d'accord quant à la date de la formation définitive de la diète générale. Pawinski considère la diète de 1493 comme « la première diète générale » (V. Sejmiki Ziemiańskie, op. cit., p. 215), Hube voit le commencement de la représentation complète des Etats, dans l'assemblée de Nieszawa en 1454, Bentkowski dans celle de 1468 et Bobrzynski désigne la date 1496 comme celle de la première diète générale définitivement organisée. Tout cela prouve que cette forme originale de la vie politique polonaise se développait lentement, insensiblement au cours du xv^e siècle. Elle devient l'institution souveraine de l'Etat à la fin du xv^e siècle et se maintient dans ce rôle jusqu'à la fin du siècle suivant. Dès lors commence l'affaiblissement graduel du pouvoir de la diète générale. Ce processus dure jusqu'à la moitié du xvii^e où le prestige de la diète générale tombe très bas. Ce sont alors les diétines des provinces, des districts qui héritent et se partagent son pouvoir central. Cette décentralisation exagérée funeste aux intérêts vitaux de la nation s'arrête peu à peu vers la moitié du xviii^e siècle. A la fin de ce siècle la diète générale reprend sa place souveraine. — Cf. PAWINSKI, *Rzady Sejmikowe*, I, 335.

(2) Le caractère de cette motion permettra plus tard, au xvii^e siècle, de l'envisager comme exigeant pour chaque vote l'unanimité des voix et cette interprétation erronée servira d'argument lors de l'établissement du fameux « *liberum veto* ».

(3) Désormais la noblesse a le droit d'élire non seulement les juges ordinaires mais aussi les membres du tribunal supérieur.

il est vrai. Elle ne songe même pas à supprimer la diète générale. Seulement peu à peu elle arrive à rendre cette institution pratiquement impuissante. Dans la seconde moitié du xvii^e siècle s'établit l'usage du fameux *liberum veto* (1). La diète générale étant presque paralysée, ce sont donc les 50 à 60 diétines (les petites diètes de district) qui héritent de son pouvoir et qui s'efforcent vainement de remplir son rôle difficile (2).

Or, — par l'affaiblissement prolongé de la diète générale il se produit dans le fonctionnement de l'Etat un vide inquiétant. La vie tend à y remédier, à le combler en créant ou plutôt en développant hors mesure une ancienne institution d'origine moyenâgeuse : la confédération (3). Développée surtout sous l'influence des élections libres des rois, la confédération constituait un corps homogène de la noblesse. Parfois les villes aussi en faisaient partie. Elle nivela donc les trois « ordres » dont se composait la diète générale. C'est par une simple majorité de voix que les confédérés prenaient leurs décisions en toutes matières : le seul, mais réel avantage de la confédération (4). Tout noble quel qu'il soit, n'importe quel groupe de citoyens — nobles bien entendu — pouvaient former une confédération. On l'organisait dans un but déterminé, « près le roi » ou même parfois — contre le roi. Dans ce dernier cas — assez rare d'ailleurs, elle devenait tout simplement une rébellion déguisée ; elle portait alors un nom d'origine hongroise « le rokosz ». Souvent aussi — pour éviter les inconvénients du *liberum veto* — on transformait les diètes en confédérations. Effectivement le sort d'une confédération dépendait de la popularité du but et du mot de ralliement, aussi bien que de la force et de l'influence personnelle des initiateurs.

La confédération fut en somme l'institution symétrique et connexe du *liberum veto*. Elle était en même temps son remède « héroïque » — héroïque, dans le sens médical du mot.

Si le *liberum veto* permettait à un seul député de paralyser le fonctionnement normal du pou-

(1) C'est une interprétation erronée de la formule : « *Nihil novi sine communi consensu* » qui a permis l'introduction du « *liberum veto* » dans la vie politique polonaise — ou plutôt — qui en a fourni le prétexte. Le « *liberum veto* » permettait à un seul député de s'opposer au vote de la diète et d'arrêter les débats : Il lui suffisait de quitter la Chambre, en prononçant cette formule fatidique : *sisto activitatem*. Parfois on suppose à tort que le *liberum veto* fut un vestige d'une ancienne coutume slave de l'unanimité, observée d'ailleurs un peu partout. Dans son étude sur *Le droit des minorités*, Jellinek en cite de curieux exemples chez les colons anglais en Amérique. Entre autres — *Fundamental Orders of Connecticut*, Janvier 1638-1639. Cf. *La Revue des droits privé et public contemporains*, Vienne 1898, p. 440-441. En réalité le *liberum veto* polonais fut le résultat — pathologique si l'on veut — d'une longue évolution du droit politique. Konopczyński y voit le résultat indirect d'une fusion des deux conceptions : *l'unanimité et l'unité de l'acte de la diète générale*. Mais l'unanimité nécessaire aux yeux des députés pour que le vote soit valable fut elle-même le résultat d'une conception spéciale que le savant russe Karejew désigne en soulignant dans la diète son caractère de congrès. Voir : Cf. Konopczyński, *La genèse du Liberum veto, Revue historique* (en polonais), Varsovie, septembre-octobre 1905. Cf. Karejew : *Une esquisse historique de la diète polonaise, Moscou 1888* (en russe). En tout cas il est certain que le *liberum veto* — d'ailleurs toujours fortement réprobé par l'opinion publique polonaise — s'établit sous la poussée d'une décentralisation excessive de l'Etat et de la volonté de la noblesse de dominer complètement le pouvoir législatif. Une conception toute spéciale de la liberté individuelle y contribua sûrement.

(2) Cf. PAWINSKI, *Rzady Sejmikowe*, op. cit., I, 417.

(3) A consulter : AL. REMBOWSKI, *Konfederacja i Rokosz*, op. cit., p. 260-296.

(4) Cet avantage coïncidait pourtant avec l'intérêt de la noblesse qui pouvait toujours majoriser les grands seigneurs et le roi participant à la confédération. En effet, ils ne formaient qu'une minorité insignifiante et la distinction des « ordres » (le roi, le sénat...) étant abolie — ils ne pouvaient rien contre « la szlachta » la plus nombreuse.

voir central de l'Etat — la confédération, en revanche, ouvrait à deux battants la porte de ce pouvoir, à toute initiative, à toute ambition, à toute énergie particulière.

Il faut avouer que ce remède apportait parfois la guérison : la confédération de Tyszowce contribue à sauver le pays en 1655 et la « diète de quatre ans » (1788-1792) qui abolit précisément le *liberum veto* et la confédération — fut elle-même instituée en confédération. Mais souvent aussi ce remède était gravement nuisible à l'intérêt général : telle la confédération de Radom formée en 1767 pour la défense des « libertés républicaines » garanties par l'ennemi.

La confédération devenait parfois une révélation spontanée d'énergies latentes, de dévolements héroïques et attendrissants. Telle fut par exemple la grande et malheureuse confédération de Bar, 1768-1772.

Mais en revanche elle pouvait devenir aussi — comme celle de Targowica constituée illégalement en 1792 — un instrument docile aux mains des aventuriers et des renégats. En tout cas — qu'elle eût été guidée par de bonnes ou de mauvaises volontés — la confédération de même que le *liberum veto* — représenterent les deux symptômes caractéristiques de la crise du régime polonais.

En effet — après la conquête des libertés et des priviléges, après l'introduction du système représentatif incarné depuis le XV^e siècle dans la diète générale — la noblesse victorieuse et puissante contribue sans cesse à une décentralisation excessive de l'Etat. L'usage de la levée en masse, l'élection libre des rois, le *liberum veto* paralytant la diète générale affaiblissent graduellement le pouvoir central, amènent la suprématie des diétines particularistes et des confédérations improvisées. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, tout ce mouvement aboutit à une crise aiguë et prolongée dans le fonctionnement du pouvoir central. Alors, commence la désorganisation, accompagnée d'ailleurs d'une réaction générale : une vague d'indifférence politique, d'intolérance religieuse et d'obscurantisme déferle sur le pays.

Cependant — déjà dans la première moitié du XVIII^e siècle on voit se produire un effort organisé vers le relèvement. Un grand parti fondé par la famille des Czartoryski réussit en 1764, après une lutte politique longue et pénible, à imposer — malgré l'opposition des puissances voisines — une réforme très incomplète, timide même, il est vrai, mais profondément significative. Ainsi le premier pas est fait : l'usage du *liberum veto* étant limité, le mode des débats amélioré — la diète générale reprend vie et force, les diétines rétrogradent peu à peu leur pouvoir usurpé. Désormais — malgré un retour du mal (la Confédération de Radom en 1767) provoqué d'ailleurs par une intervention étrangère — la nation commence à distinguer le chemin de la régénération et y s'engage résolument. — Après l'épreuve de 1772 cet essor vers la réforme libératrice se généralise en gagnant les masses nombreuses de la noblesse. L'opinion publique combat spontanément le désordre.

Les diètes générales — malgré le *liberum veto* reconstruit dans toute sa force et « garanti » par l'étranger — ne sont plus « rompus » ni paralyssées. — Bref, sous la pression morale de la situation politique la noblesse et un grand nombre de magnats — finissent par comprendre la nécessité d'une réforme générale : l'abandon des priviléges ou plutôt la *restitution* de ces priviléges à ceux au détriment de qui ils avaient été acquis ; au roi (au pouvoir central), aux villes, aux paysans.

Ainsi dès le milieu du XVIII^e siècle se dessine un mouvement de reflux de la toute-puissance de la « szlachta ». D'abord elle consent à restituer — en partie du moins — la force et l'auto-

rité — au pouvoir central, 1764. Puis arrive l'heure des villes et des paysans. La Constitution du 3 mai 1791, l'œuvre de la diète de quatre ans ; satisfait presque complètement les aspirations du tiers état. Elle commence aussi l'émancipation des paysans. En même temps elle réalise entièrement et avec une sage modération la réforme politique, administrative et (en partie) judiciaire. Le *liberum veto* et la confédération sont abolis. L'élection libre des rois — supprimée. Une sorte de Conseil des ministres (La Garde des Lois) responsable devant la diète — est institué. Enfin à l'instar de la « Commission d'Education nationale » (1) la Constitution du 3 mai établit des commissions gouvernementales de la police, de l'armée et du trésor. Malheureusement d'après une juste remarque d'un historien contemporain éminent «... la Constitution du 3 mai 1791 qui pouvait passer pour un chef d'œuvre de politique réaliste... ne devait être que le testament de la Pologne » (2). En effet, les voisins coalisés s'aperçoivent vite que la proie guettée depuis longtemps reprend des forces et va leur échapper. Les événements se précipitent. Le second (en 1793) et le troisième (en 1795) partage suppriment l'Etat Polonais et cela sous prétexte que le démocratisme français se propageait en Pologne, et afin de préserver la Prusse de la « peste jacobine » (3).

Z. L. ZALESKI.

AU CHAMP D'HONNEUR

Emile Szumlanski, sergent au ... régiment de marche, est mort glorieusement au Champ d'Honneur, à l'âge de vingt-cinq ans, le 25 septembre 1915, à 10 heures du matin,

Emile Szumlanski était le petit-fils d'un patriote polonais, combattant en 1830, qui retourna en Pologne et prit part à l'insurrection de 1863. Du côté maternel, il était le petit-fils du député Maigne, un républicain de 1848, qui connut, lui aussi, le dur chemin de l'exil.

Le frère du brave sergent, Jules Szumlanski, caporal zouave, âgé de vingt-deux ans, dans un combat aux Dardanelles, reçut une affreuse blessure à la face. La chirurgie essaie, en ce moment, de lui redonner une figure humaine. Sa belle conduite lui a valu une citation à l'Ordre de l'armée.

Les deux frères Szumlanski appartiennent à une des familles polonaises les plus estimées, conservant toujours un amour profond pour ses deux patries.

Honneur aux braves.

NOS BRAVES

Charles Zaleski, matelot-fourrier, vient d'être cité à l'Ordre du jour :

« Le Capitaine de vaisseau, commandant le 1^{er} régiment de Fusiliers Marins ; cite à l'Ordre du jour du Régiment : ZALESKI Charles, 34668-1, matelot-fourrier, agent de liaison : s'est montré plein de courage, particulièrement aux opérations de Dixmude et de Steenstrat. » Signé : DELAGE.

Solinski, adjudant au 231^e d'infanterie : vailant soldat, serviteur modèle, d'un dévouement et d'une ardeur à toute épreuve, donnant toujours l'exemple du mépris du danger. Le 6 septembre 1914, s'est prodigé pour aider son chef de bataillon. A reporté la ligne en avant, au chant de la *Marseillaise* ; a été blessé grièvement.

(1) « La Commission de l'Education nationale » fondée en 1773, fut le premier ministère de l'instruction publique en Europe. Elle contribua puissamment au relèvement intellectuel et moral de la Pologne.

(2) FRÉDÉRIC MASSON, *La Renaissance de la Pologne*, *La Rev. Hebdom.*, 13 février 1915, p. 137.

(3) V. la note de l'ambassadeur prussien Buchholtz, 23 janvier 1793. Les mêmes raisons sont invoquées dans les déclarations des chancelleries de Russie et de Prusse, publiées après le second partage.

" PRO POLONIA "

(Enquête de la Revue « POLONIA ».)

Notre revue, s'étant proposée d'interroger les personnalités les plus éminentes du monde politique, scientifique et littéraire français sur la question polonaise, adresse ses vifs remerciements à tous ceux qui ont bien voulu la favoriser d'une réponse.

Toutes les réponses sont rendues avec impartialité et sans aucun commentaire.

M. Henri Lavedan, l'illustre écrivain, membre de l'Académie française, a bien voulu résumer ainsi son opinion sur la question polonaise :

« La libération et l'autonomie de la Pologne sont pour la France une question de conscience nationale.

« Si la Pologne n'était pas restaurée dans ses droits, le triomphe de la civilisation serait incomplet. »

Pro-Germania

Il y a quelques jours les victimes de guerre en Pologne ont trouvé à Paris un étrange adversaire. Sa philippique sonore, basée sur des arguments pouvant faire la joie des Teutons, a eu l'accueil qu'elle méritait.

Le *Journal des Débats* a écrit à ce sujet :

« Le « Comité de secours aux Polonais » qui fonctionne à Vevey et dont le représentant en France est M. le baron de Taube a pu déjà rendre les plus grands services. Ses appels à la générosité publique ont été entendus et les souscriptions qu'il a recueillies et fait répartir dépassent actuellement cinq millions. C'est un résultat dont on doit hautement féliciter le Comité de Vevey. Cependant son activité n'a pas reçu partout l'approbation qu'elle mérite et il s'est rencontré des esprits soupçonneux pour exprimer des inquiétudes et se plaindre notamment que les secours distribués aux malheureux Polonais le soient par des mains allemandes et qu'ainsi cinq millions aient « passé en pays ennemi ». C'était dire qu'on supposait que les secours n'alleraient pas, ou du moins pas complètement, à ceux auxquels leurs donateurs les destinaient.

« M. de Taube a déjà répondu à ces critiques et M. Korwin-Milewski le fait aujourd'hui victorieusement dans *l'Eclair*.

« Il confirme qu' « il y a bien eu cinq millions, mais un centième à peu près (60.000 francs) est fait d'argent français. Cet argent et les denrées achetées sont expédiés par la voie allemande (ils ne sauraient l'être par la voie lactée) en mains polonaises, à Posen, ville polonaise, à Cracovie, ville polonaise, à Varsovie. Argent et denrées sont reçus contre quittances, par des gens tels que le prince-évêque de Cracovie, le prince Lubomirski, maire de Varsovie, etc. Craint-on que ces personnages soient dupes ou complices d'un détournement ? Oserait-on exprimer quelque défiance à l'égard d'hommes comme M. Ossuchowski « ce saint Vincent de Paul laïque » dont l'admirable charité et le désintéressement sont bien connus. »

« Quant à la part prise par la Russie dans cette intervention charitable, et à ses dispositions véritables à l'égard de la Pologne, M. Korwin-Milewski les précise ainsi :

« Il y a, sous la direction très zélée, très personnelle et effective de la grande-duchesse Tatiana, fille de S. M. l'Empereur Nicolas II, un comité qui fait du côté des lignes russes précisément ce que fait le comité de Vevey du côté des lignes allemandes, et le souci constant de la vaillante princesse est d'écartier toute distinction entre les nécessiteux russes orthodoxes, et les catholiques polonais, infiniment plus nombreux.

« Il y a en ce moment en Suisse deux délégués du Comité national polonais qui ont récemment quitté Pétrrogard avec l'autorisation expresse du souverain, dans le but déclaré d'activer et de faciliter les secours aux Polonais des territoires envahis par l'ennemi, et ils sont assurés de l'appui des représentants de l'empereur près les puissances alliées ?

« Les « journées polonaises » à Pétrrogard ont

été, même de la part des classes les moins aisées de la population russe, une manifestation de générosité inoubliable, les pauvres femmes affluant par dizaines de milliers aux bureaux, s'y dépourvues de leurs jaquettes, de leurs manchons, de leurs modestes bijoux de mariage.

« C'est surtout sur le terrain de la charité que la Russie du vingtième siècle proclame qu'elle ne veut plus être à l'égard de la Pologne la Russie du dix-neuvième.

« Des déclarations aussi autorisées suffiront, souhaitons-le, pour rassurer ceux qu'auraient pu troubler un instant les censures hâtives de publicistes mal informés. »

* *

On pouvait espérer que la logique de ce résumé arrêterait ce publiciste irréfléchi.

Il n'en a rien été.

La Pologne est trop malheureuse, trop meurtrie et trop faible pour qu'un esprit cherchant à paraître par tous les moyens puisse se décider à désarmer.

Sa réplique n'a pas tardé, vrai chef-d'œuvre de jésuitisme, qui, avec la première attaque, produira une joie indescriptible partout où règnent aujourd'hui les casques à pointe.

Nous nous abstenons de toute polémique, vu que nos Confrères français sauront mieux répondre, connaissant l'auteur et la valeur de ses opinions.

POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE EN POLOGNE

La neuvième liste de dons reçus par l'Administration de la revue **Polonia**:

MM. Mme Moulin, à Louversay, 5 fr.; — par l'intermédiaire de Mlle Domicella Szmidowna, la quête dans l'église de Beaulieu (Loire), 45 fr.; — Mme Stolzenberg-Landowska, à Foix, 5 fr.; — Duval, 5 fr.; — Pierre Faliński, 10 fr.; — Ladislas Faliński, 5 fr.; — L. Goldstein, 5 fr.; — Zaniewicz, à Tunis, 10 fr.; — S. Kniat, 1 fr.; — A. Legée, à Saint Nazaire, 10 fr.; — Soboń, 5 fr.; — Brzozkiewicz, 10 fr.; — Rudolph Fr., à Nantes, 4 fr.; — Maciejewski, 10 fr.; — A. Malchrowicz, 2 fr. 50 cent.; — H. Piekarski, à Bordeaux, 5 fr.; — Gladysz, à Marseille, 20 fr.; — Natan Grun, 5 fr.; — Joseph Joubert, à Angers, 20 fr.; — Piasecka, 10 fr.; — Plusiński, 10 fr.; — par l'intermédiaire de M. Niedzielski, à Saint-Nazaire, 30 fr. 50 cent.; — J. Landy, 5 fr.; — M. Skwerves, 10 fr.; — Szumski, 5 fr.; — Prof. Dolinski, 5 fr.; — Soldats polonais de l'Armée française, à Air-El-Hadjar, 21 fr. 50 cent.; — J. Wandegen, 5 fr.; — Lukaszuk, 5 fr.; — M. Frankiewicz, à Dijon, 5 fr.; — par l'intermédiaire de M. l'abbé Kalinowski, la quête dans l'église de Saint-Pierre, à Nice, l'argent remis par M. le curé Ferrier, 110 fr. 15 cent.; — une petite Française, Georgette L., 5 fr.; — Sompoliński, 4 fr.; — Boguslawski, 3 fr.; — Swiderek, légionnaire en Afrique, 5 fr.; — Mme Wanda Bulhak, 20 fr.; — un Socialiste polonais, 100 roubles; — les prisonniers de guerre polonais à Coulon, 10 fr.; — Victor Guretzki, 5 fr.; — N. N., 10 fr.; — Mme Kaczkowska, 10 fr.; — T. Pelezarski, 5 fr.; — Mme Ungauer-Myszyńska, 4 fr. 20 cent.; — Chaumont, 30 cent.; — Dr. F. Wagner-Kiciński, 20 fr.; — Mlle d'Espinose, 3 fr.; — K. Kubicki, 10 fr.; — les Professeurs de l'Institut Girard, à Vincennes, 10 fr.; — par l'intermédiaire de Mlle Niewiadowska, 13 fr.; — les Mineurs polonais, à Aubin (Aveyron), 222 fr.

Total de la neuvième liste : 974 fr. 15 cent.

Total des neuf listes : 9.068 fr. 20 cent. entièrement versés dans la caisse du Comité Général Polonais.

POLONIA-NOËL

Notre numéro, hors série, de **POLONIA-NOËL** est entièrement consacré aux Polonais dans l'armée française.

Couverture en deux couleurs exécutée par l'éminent artiste, M. Korab-Mercère.

36 pages de texte inédit sur papier couché.

206 illustrations contenant, outre des scènes militaires, plus de 1.500 portraits.

7 dessins de M. Korab-Mercère.

1 chromo-lithographie de l'étendard des Volontaires polonais.

En vente dans toutes les librairies et à l'Administration de la revue **Polonia**, 10, rue Notre-Dame-de-Lorette.

Prix : 3 francs. — Franco, 3 fr. 30 cent. — Etranger, 3 fr. 50.

BULLETIN

Contre les Polonais de Prusse.

Dans la presse allemande, se font entendre continuellement des voix demandant aux Polonais de l'Empire allemand de renoncer une fois pour toutes à leurs tendances nationales séparatistes. Entre autres, le Dr Neumann, rédacteur de *La Correspondance nationale indépendante*, écrit textuellement ce qui suit :

« Les Polonais de l'Empire allemand sont loin d'admettre que notre législation antipolonoise (rationnelle ou non) avait uniquement pour cause la nécessité de nous défendre contre les tentatives de haute trahison ; ils sont encore plus éloignés d'un sentiment de reconnaissance pour avoir été délivrés du joug russe. Les Polonais de Prusse ne se laissent pas détourner de l'attitude choisie par eux, de l'innocence persécutée. Nous avons toutes sortes de raisons de leur être reconnaissants, car ils ne font pas de leur cœur une caverne de brigands.

« Quand nous aurons le temps et l'occasion de régler la question polonaise, nous nous souviendrons de ces déclarations et nous considérerons comme notre devoir le plus important, de nous tenir sur nos gardes. »

Les observations du Dr Neumann sont reproduites par les « Feuilles pangermanistes » (All-deutsche Blätter) qui les approuvent complètement.

La femme polonaise.

Madame R. Léra publie dans le dernier fascicule (décembre 1915) de la revue *Le Mois littéraire et pittoresque* (5, rue Bayard) une intéressante étude, illustrée de gravures, sur « La femme polonaise et l'âme nationale ». Après avoir fait l'historique du rôle qu'a joué la femme en Pologne, elle termine par la description de l'ancien Institut de l'Hôtel Lambert et de l'Ecole ménagère de Zakopane. Un aperçu sur les mœurs et les usages en Pologne complète cette étude que nous recommandons très chaleureusement à nos lecteurs.

Contre ceux qui facilitent la fuite des prisonniers.

Le général-gouverneur allemand du Royaume de Pologne, von Beseler, a publié une ordonnance concernant les personnes qui facilitent la fuite aux prisonniers de guerre. D'après le paragraphe I, sera puni de mort quiconque engagera les soldats prisonniers russes ou d'une armée ennemie à la fuite, les secourra après ou leur donnera asile; quiconque les cachera, les pourvoira d'habits civils ou les aidera en quoi que ce soit; enfin, quiconque empêchera l'arrestation de ces soldats. Si des circonstances atténuantes interviennent, le coupable peut être puni d'un emprisonnement allant jusqu'à 5 ans de maison

d'arrêt, ou jusqu'à 10.000 marks d'amende. D'après le paragraphe II, les mêmes peines sont prévues pour quiconque ne fera pas savoir immédiatement, s'il le connaît, le lieu de séjour du prisonnier. Enfin, le paragraphe IV, statue que les communes dans lesquelles se réfugiera le prisonnier en fuite, seront passibles d'une amende allant jusqu'à 10.000 marks. Cette amende sera fixée par le gouverneur militaire.

Nécrologie.

Le 20 décembre vient de mourir à Varsovie M. Alexandre Raychman, directeur de l'opéra de Varsovie, initiateur et directeur de la Société de Philharmonie. M. Raychman fut aussi très connu à Paris dans les milieux artistiques et musicaux.

A Dresde, vient de mourir Théodore Leszetycki, le célèbre professeur de piano, d'origine polonoise, né à Lancut dans la propriété du comte Potocki. Leszetycki eut de nombreux élèves dont certains, comme Paderewski, jouissent d'une gloire mondiale.

REVUE DE LA PRESSE

Marius Leblond dans le *Paris-Midi* du 31 décembre demande :

La France ne suivra-t-elle pas cet exemple?

« Nous avons été les premiers à signaler l'importance que les Etats-Unis — où vivent 3 millions et demi de Polonais — accorderaient bientôt manifestement à la solution, après la guerre, de la question polonoise. Demain, premier janvier, une « journée » en faveur de la Pologne a été décidée officiellement par Washington pour tous les Etats. Ajoutons qu'au Congrès, plusieurs députés se préoccupent de recueillir l'adhésion de leurs collègues pour une action continue.

« Ce sur quoi l'on compte, c'est le sentiment de responsabilité morale par lequel la nation entière communie avec le président. Par des articles incessants et très adroits dans toute la presse, par des conférences, et bientôt par des meetings, la sympathie va croissant pour la Pologne — qui est une nation de 26 millions d'habitants, qui est une puissance morale ayant prouvé sa valeur et même sa générosité au milieu des pires épreuves, qui, en outre, ayant un passé glorieux, a un haut prestige historique sur les Américains. Rien ne les flatterait plus que de collaborer à la résurrection d'une aussi vaillante nation européenne.

En cette fin d'année, il nous incombe à nous aussi, Français, qui avons été les premiers en Europe à affirmer notre amour pour la Pologne, de reprendre nos traditions de 1792, de 1830, et de 1848. Un groupe de nos compatriotes, les plus notoires, se préoccupent de réclamer à Paris une journée pour les victimes de la guerre en ce pays plus ravagé encore que la Belgique. On sait notamment qu'un grand nombre d'évacués endurent la pire misère en Russie, malgré tout ce qu'ont fait pour les secourir la noblesse russe, les villes et les zemstvos. Nos Alliés n'ont pu y suffire : n'abandonnons pas ce qui revient à la France de Fraternité dans le devoir de l'Europe envers la chevaleresque Pologne. »

En vente à l'Administration de « POLONIA » :

1) **L'Hymne National Polonais**, musique et paroles, 0 fr. 50; dix exemplaires, 4 fr.

2) **Le Chant National Polonais, Boże, coś Polskę**, musique et paroles, 0 fr. 50; dix exemplaires, 4 fr.

3) **Neuf cartes historiques de la Pologne** en sept couleurs, 1 fr. 25; franco, 1 fr. 50.

4) **« La Question polonoise »**, par Joseph de Lipkowski, édition en français et anglais ensemble, avec une série de cartes historiques, 3 fr. 50; franco, 4 fr.

5) **Le prochain Congrès de la paix et la question polonoise** par Joseph de Lipkowski édition en français et en anglais ensemble, avec une carte ethnographique, 2 fr.; franco 2 fr. 25.

6) Les reproductions des compositions de Jan Styka, « **La Mort de Szyski** » et « **La France délivrant la Pologne et la Belgique** », 1 fr. pièce; franco, 1 fr. 20.

7) La carte postale avec **l'Aigle blanche**, lithogr. en cinq couleurs, 10 pièces, 1 fr.; franco, 1 fr. 20.

8) La carte postale avec **l'Etendard des Volontaires Polonais** dans l'Armée Française, chromo en six couleurs, 10 pièces, 1 fr. 25; franco, 1 fr. 50.

ZIEMIE POLSKIE

Na froncie, na Ziemiach polskich, ostre starcia pod Dyneburgiem, Rygą i Czartoryskiem z dość pomyślnym wynikiem dla armii rosyjskiej.

— Rządy niemieckie.

— Z rozporządzenia wodza naczelnego na wschodzie wprowadzono przymus paszportowy dla osób powyżej lat 15, zamieszkałych w Warszawie i przedmieściu. Każdy mieszkaniec winien posiadać paszport, wystawiony przez władze niemieckie i zaopatrzony w fotografię posiadacza paszportu. Za wystawienie paszportu władza niemiecka pobiera 10 marek.

Innemi słowy, nie o paszport idzie, lecz o główny haracz, 10 marek od osoby!

— General-gubernator Beseler wydał nowe przepisy, dotyczące drukarń. Według przepisów tych, posiadacze drukarń winni, w ścisłe określonym terminie, zgłosić adresy swych drukarń. Prezydent policji otrzymuje prawo pozbawienia osób, do których niema zaufania, dalszego prowadzenia drukarń. Na otwarcie drukarń nowych należy za każdym razem uzyskać pozwolenie władzy.

— Z rozkazu władzy policyjnej — z dnia 8 listopada, zaopatrzenie miasta w węgiel i koks przechodzi wyłącznie do prezydium policji. Wówz węgla i koksu przez osoby prywatne zostaje wzbroniony. Na prawo wywozu węgla z miasta należy również uzyskać zezwolenie władzy. Dla Warszawy i przedmieścia ustalone zostaje cena za pud węgla 36—42 kop. zależnie od gatunku, za koks 50—60 kop. za pud.

— Az do połowy lipca marka równała się w Królestwie, według urzędowego rozporządzenia, 50 kopiejkom. Po zajęciu Warszawy, administracja cywilna zredukuła kurs rubla w stosunku 60 kop. do 1 marki. Lecz i to wydało się snać zanadto wysoką normą, bo świeżo tańsza administracja cywilna rozporządziła, że we wszystkich transakcjach pieniężnych należy płacić za 150 marek 100 rub. Za markę trzeba zatem obecnie płacić 66 2/3 kop. Rozporządzenie to nie dotyczy jednak złotych monet rosyjskich, którym pozostawiono dawną wartość w stosunku 216 fenigów za 100 kop. Dodać należy, że władze niemieckie wywożą zboże z Królestwa Polskiego, płacąc na miejscu, według możliwości, rublami, a następnie, po zmieniu tego zboża w Niemczech, wwożą mąkę do Królestwa, każąc sobie za nią płacić markami; albo też rublami, według nowego obniżonego kursu.

— Szefem « niemieckiej administracji Litwy » jest ks. Ysenburg-Birstein, rezydujący narazie w Tyliży, w Prusie Wschodnim. Administrację niemiecką w listopadzie zorganizowano w 44 okręgach w zachodniej części guberni Kowieńskiej; ma być ona stopniowo rozszerzana na pozostałą część Kowieńszczyzny. W okręgach władze sprawują naczelnicy (« Kreisamtman ») przy pomocy żandarmów. Urzędowy « Dziennik rozporządzeń » wychodzi w języku niemieckim i litewskim. Wydano rozporządzenie o wprowadzeniu kalendarza nowego stylu i czasu środkowo-europejskiego, o wprowadzeniu monopolu wódzczanego zakaz zebrań i stowarzyszeń politycznych, zakaz przewłaszczenia własności nieruchomości bez specjalnego pozwolenia władz, rozporządzenie o zwalczaniu chorób zakaźnych, o ordynacji sądowej, o podatkach od psów, o regulowaniu ruchu granicznego, o moratorium wekslowem i ciekowem it. d.

— Szkoły polskie w Kijowie.

« Dziennik Kijowski » donosi: W gmachu szkoły handlowej Stowarzyszenia nauczycieli, przy zaułku Komercyjnym, odbył się uroczysty

POLONIA - NOËL

Okładka kolorowa, wykonana przez znakomitą artystkę, p. Korab-Mercère, przedstawia sztandar polski na tle krajobrazu polskiego, opromienionego pierwszymi blaskami wschodzącego słońca...

Tekstu, oprócz okładki, stron trzydzieści sześć, format normalny Polonii, papier kredowy... Siedem rysunków oryginalnych, wykonanych przez p. Korab-Mercère. Chromolitografia sztandaru polskiej kompanii.

Dalej, dwieście sześć klisz ilustracyjnych, w których zgórą 1.400 portretów oficerów, żołnierzy, żołnierzy-wolontariuszów; cały szereg ilustracji obrazujących życie Żołnierzy-Polaków w koszarach, na froncie, w wczasach, w szpitalu, przy pracy, przy posiłku... A w tem wiele zdjęć pamiątkowych, wizerunków, nieznanych często najbliższym rodzinom poległych bohaterów.

Ta statystka winna każdego przekonać, iż ALBUM nasze zasługuje na najszersze rozpowszechnienie pośród społeczeństwa polskiego i francuskiego, ileże, samo przez sie, goręcej, niezawodniej przemawia niż wszystkie racje i argumentacje, przemawia bowiem w godzinie wojny braterstwem broni dwoi narodów. Z naszej strony uczynimy i ten wysiłek, aby Album doszedł rąk wybranych... Lecz rozkrzewienie go między masą należy do naszych Czytelników, do nich się odwołujemy śmiało, ileże idzie tu o wydawnictwo nie tylko doniosłe, lecz piękne, takie, które mamy prawo się chlubić.

akt otwarcia polskich szkół średnich żeńskich i męskich.

Przed godz. 6 wieczorem, sala aktowa szkoły wypełniła się po brzegi. O godz. 6 1/2 prezes kijowskiego oddziału piotrogrodzkiego Towarzystwa niesienia pomocy Polakom, p. St. Horwatt, zajął uroczystość przemówieniem, w którym podniósł doniołość chwili dla społeczeństwa polskiego, a głównie dla młodzieży, rozproszonej obecnie na naszych kresach. Po nim zabierali głos: prezes sekcji szkolnej K. T. p. Wilkoszewski, p. St. Zieliński, mecenas Łukaszewicz, kapelan miejscowości szkół, ks. Tuszyński, prof. Zajączkowski, dyrektor i kierownik szkół polskich w Kijowie, prof. Zielowski, i jedna z nauczycielek.

Po przemowach, jedna z uczennic dziękowała za trudy, poniesione w tej sprawie i wręczyła, w imieniu wychowawców, prezesowi sekcji szkolnej, p. Wilkoszewskiemu bukiet kwiatów.

Na uroczystym akcie, prócz wychowawców i ich opiekunów, obecni byli przedstawiciele wszystkich miejscowości polskich stowarzyszeń.

— Na obczyźnie.

« Russkoje Słowo » donosi: Fala żywiołowa burzy wojennej oderwała od kraju rodzinnego wielu Polaków. Moskwa przygarnęła przedstawicieli wybitniejszych rodów polskich, przebywających wraz z całym narodem ciężkie cięsy.

W niedzielę, o godz. wpół do 5, w pałacyku p. Ossowieckiego zebrali się wybitniejsi przedstawiciele arystokracji polskiej i społeczeństwa moskiewskiego dla omówienia sprawy urzędnego w grudniu, w Teatrze Wielkim, w Moskwie, przedstawienia na rzecz uchodźców. Zebranie miało osobliwie serdeczny charakter.

Z Polaków na zebraniu byli obecni: ks. Radziwiłł, hr. Sobańscy, hr. Wielopolscy, ks. Lubomirski, hr. Potulicki, hr. Potocki, Ursyn Niemcewicz, hr. Raczyński, Skarżyńscy, hr. Pułłowski, hr. Rey, Rembieliński, hr. Komarowscy, Radkiewicz i inni.

Z Rosjan byli obecni pp.: Czołnokow, Bazylewskij, Pleszczajew, ks. Kurakin, ks. Szczepanow, ks. Gagarinowie, Bachruszin, Nosow, Karpow i inni.

— Sentymenty niemieckie.

Z jakiem uczuciem pewne koła niemieckie powitały otwarcie uniwersytetu polskiego w Warszawie próbę wymowną daje « Posener Tageblatt », który w jednym z dwu artykułów, poświęconych otwarciu uczelni warszawskich, a obfitujących w tendencjonalne kłamstwa, — między innymi, pisze, co następuje:

« Wykłady odbywają się na razie w języku polskim; tylko prelekcje prof. Paczkowskiego o literaturze niemieckiej odbywają się oczywiście w języku niemieckim. Praktyka wykaże bardzo rychło, czy i o ile zalecają się w tej mierze zmiany. Tymczasem pomyślano przedwyszkiem o potrzebach praktycznych. Kwest-

je, czy nie byłoby także w interesie słuchaczy, gdyby zgórzy rozszerzono rozmiary odczytów niemieckich, pozostawić trzeba na uboczu. Udowodniłem już, że, nie mówiąc już o wszelkich innych względach, słuchacze, skoro im na serio chodzi o wiedzę, sami bardzo rychło przyznają, że komunikowanie im rezultatów wiedzy niemieckiej przez jej przedstawicieli w ich języku ojczystym, stanie się dla nich (t. j. dla polskich słuchaczy) potrzebą ».

— W prasie galicyjskiej i wiedeńskiej toczy się obecnie dyskusja na temat, czyje poddaństwo mają mieszkańców Królestwa Polskiego. Właściwie pierwszy poruszył tę kwestię warszawski *Dziennik Polski*. Zanim zabrała w niej głos wiedeńska *Die Zeit*, dopiero po niej podjęły ją dzienniki krakowskie, jak *Czas* i inne. Wywody odnośnie streści można w następujące zdania: W kodeksie cywilnym dla Królestwa powtarza się stale, oparty na akcie kongresu wiedeńskiego, wyraz « poddany Królestwa Polskiego ». Ponieważ Królestwo Kongresowe stworzone zostało przez mocarstwa, więc też one powinny je, jako takie, uważać i między innymi traktować osoby, które w niem się rodziły, a innego poddaństwa nie miały, jako « poddanych polskich ». Praktycznie argumentacja ta miałaby się ujawnić w tem, że internowani w czasie wybuchu wojny w Austrii i Niemczech, Królewiacy powinni być uwolnieni gdyż Królestwo Polskie nie prowadzi wojny ani z Niemcami ani z Austrią.

Przypominamy wszystkim naszym Prenumeratorem, iż, przy zmianie adresu, należy dodać 50 centimów markami pocztowymi na zasadzenie przedruku opasek.

« Nowoje Wremia » O Szeptyckim

Powtarzamy za « Now. Wrem. », na jego odpowiedzialność, wiadomość o metropolite unickim, ks. Szeptyckim, internowanym w Kursku.

« Ostatniemi czasy — pisze « Now. Wr. » — w stolicznych kołach poczęły krały wieści, jakoby zamieszkały w Kursku, metropolita unicki, Andrzej hr. Szeptycki, wznowił działalność agitacyjną wśród Galicjan. Do niego zjeżdżali się jego stronicy i otrzymane instrukcje komunikowali bądź aresztowanym księżom mazepińskim, zamieszkałym w Syberii i nad Wołgą, bądź przebywali za granicą.

Widocznie ożywiona ta działalność wiąże się z pogłoskami, które krałyły w Dumie ubiegłego

lata. Jak wiadomo, niewielka grupa posłów czyniła starania o uwolnienie hr. Szeptyckiego i pozwolenie na wyjazd do Austro-Węgier, podobnie jak puszczone na wolność prezydenta miasta Lwowa—p. Rutowskiego, i prezydenta Czerniowice—p. Weiselbergera. Posłowie powoływali się na b. nadprokuratora św. synodu, Sablera, który swego czasu zgadzał się na wypuszczenie hr. Szeptyckiego do Rumunii. Sabler był tego zdania, że nie należy stwarzać aureoli męczeńskiej, gdyż to wzmożniłoby w Galicji unję, która bez męczenników znikłaby zupełnie.

Rada ministrów nie miała nic przeciwko temu, aby Szeptyckiego uwolnić i wyprawić go wprost do Rzymu. Wszelako zaszły wypadki, które wpłynęły na zmianę decyzji. We Lwowie żandarmerja znalazła tajne dokumenty, które rzucily inne światło na działalność metropolity unickiego.

Dokumenty te były zamutowane w ściennej skrytce pałacu metropolitalnego przy cerkwi św. Jura. Wśród tych dokumentów znaleziono korespondencję tajemną Szeptyckiego ze zmarłym arcyksięciem Franciszkiem Ferdynandem, jego rękopisy, artykuły do pisma « Dilo », z pozwaniem Wilhelma jako « oswobodziciela Ukrainy », korespondencję z przywódcami « Związków oswobodzenia Ukrainy » w Wiedniu, znajdującymi się w armii austriackiej, plan urządzania autonomii ukraińskiej, złożony rządowi austriackiemu, pisany własnoręcznie przez Szeptyckiego, i inne mniej ważne dokumenty. Odkrycie to skłoniło nasz rząd do wstrzymania się z uwolnieniem Szeptyckiego.

Nie chcąc wzbudzać niechęci ku Rosji wśród sfer katolickich Europy Zachodniej i Ameryki Północnej, rząd zaniechał zamiaru zesłania hr. Szeptyckiego do Syberii. Zostawiono go w Kursku na wolnej stopie, ale o puszczeniu go za granicę nie mogło być już mowy.

Jeszcze na wiosnę hr. Szeptycki otrzymał z granicy list od swego przyjaciela, księcia Maksymiliana Saskiego, brata króla saskiego, Jędrzeja. W sferach rządowych długo naradzano się nad tem, czy doręczyć ten list, czy nie. W liście był frazes zagadkowy: « To, o czem wam mówilem dawniej, iści się już i iści się do końca ». Cenzorzy nie rozumieli znaczenia tych słów, ale obecnie widoczne jest, że była tu mowa o natarciu niemieckiem.

List ks Saskiego doręczono hr. Szeptyckiemu w Kursku. Zwiększyło to jego otuchę i zaczął się on znów trudnić agitacją tajemną.

Tyle « Nowoje Wremia ».

OPINJE POLSKIE

Znany powieściopisarz Józef Weyssenhoff ogłosił wezwanie do ogółu polskiego, by poświęcił się z całą energią pomocy wzajemnej, w którym, między innymi, pisze:

« Na prawa Polski polityczne, na jej przyszłość szczęśliwą, bo wolną w stanowieniu o sobie, pracowaliśmy przez stulecie wytrwałą wolią zbiornową, zarobiliśmy i w obecnej wojnie krwią i ofiarą, zasłużyliśmy rozumną naogół postawą całego narodu. Ufamy, że sprawiedliwość Boża przyśpieszy, należąca się nam oddawna, sprawiedliwość ludzka. Inny jeszcze obowiązek nastreca nam dzień dzisiejszy.

Oto, gdy mamy rzadzić się i kwitnąć jeszcze na ziemi własnej, niechże nas zostanie jak najwięcej na tą pracę i na to świętą! Nie dajmy zginąć tłumom braci, których od śmierci najsmutniejszej, od ciosu nędzy i głodu, jeszcze bronić możemy. Przyznajmy się do prawdy, która wielu z nas, pod wrażeniem ogromnych strat osobistych, przeocza.

Wszyscy, nielitościwie poszkodowani przez

wojnę, dzielimy się przecież na dwie zasadniczo różne kategorie: tych, którym wojna zniszczyła bogate siedziby, wygodny dobrobyt, lub potężne warsztaty pracy, i tych, malutkich, których wymiotła ze spalonej chaty, bez zapasu żywności na tydzień, bez możliwości zarobku, bez miarki mleka dla drobnych dzieci; dzielimy się na osłabionych ludzi silnych, którzy z większym może wstrętem nerwowym, lecz skuteczniej dadzą sobie radę, i na bezradnych, bliskich śmierci głodowej, niedzarzy.

Niechże ta pierwsza klasa ludzi silnych, choć poszkodowanych, okaże się, w chwili gromkiego wołania ojczyzny, prawdziwie przednią i zwiastownią. « Niech się z was, góra wysokich, jak potok, laska w równe pola wyleje! » — przypomnijmy słowa Piotra Skargi.

Czyniąc nielatwą ofiarę z części pozostałych zasobów, pomimo swe ogromne straty, ludzie mogą i pomni tego, że wielki naród żyje może z zespołem sil intelektualnych i roboczych, powołani są dzisiaj do bohaterstwa. Nie dyktować mi im obowiązków — chcę tylko pobudzić ich serca i dumę.

Zdobyć się na ofiarowość do krańca możliwości, wyrwać zagładzie jak najliczniejszą gromadę rodaków dla naszych wspólnych promiennych celów — oto piękne zadanie na dzień dzisiejszy uroczysty. »

Śpieszcie nabyć nasz numer gwiazdkowy **POLONIA-NOËL**, stanowiący **Album pamiątkowe żołnierzy-Polaków w armii francuskiej**.

Cena egzemplarza 3 franki, z przesyłką pocztową 3 fr. 30 cent., — zagranicę 3 fr. 50 cent.

Pamiętajcie, że Album to należy rozpowszechniać i popularyzować.

NEKROLOGIA

† W Warszawie umarł, w d. 20 zm. ś. p. Aleksander Rajchman, założyciel Filharmonii i przez lat kilka, kierownik Opery warszawskiej. Zmarły poświęcał się także pracy literackiej i ogłosił cały szereg studiów artystycznych. W r. 1883, założył « Echo muzyczne », które, przez lat kilkanaście, było jedynem pismem artystycznem w Warszawie. Pod pseudonimem « Mefista » napisał wiele utworów beletrycznych: nowel, poezji oraz szkiców literackich. Oprócz tej działalności literackiej, ś. p. Rajchman rozwijał ruchliwą czynność jako członek komitetu Towarzystwa Muzycznego, kierownik szkoły dramatycznej, na polu zaś handlowym jako księgarz-wydawca, głównie nut, jako właściciel biura ogłoszeń itd.

Ś. p. Aleksander Rajchman urodził się r. w 1855, w Warszawie; umarł nagle wskutek aneuryzmu serca.

Przed dwoma laty, ś. p. Rajchman przebywał w Paryżu, biorąc udział w życiu towarzyskim Kolonii i usiłując tu swoją pomysłowość i energię obudzić szybsze tętno.

† W dniu 16 z. m. umarł w Poznaniu ś. p. Bolesław Sulerzyski, prelegent rolniczych Kółek Włościańskich, w 73 roku życia. Urodzony w Piersku, w Szamotulskiem, 21 listopada, 1842 r. z Ludwika i Konstancji Sulerzyskich, chował się w gorącej miłości kraju. W pełnym roku 1863 pośpieszył w szeregi powstańcze i brał udział w potyczkach pod Nową wsią i Brdowem. Przez ostatnie lat 17 ś. p. Bolesław był stałym prelegentem Kółek rolniczych.

† W Nekli, w Poznańskiem, zmarł ś. p. Teodor hr. Żółtowski, zasłużony obywatel kraju.

† W Krakowie zmarł ś. p. Maciej Leon Jakubowski, doktor medycyny i chirurgii, profesor Uniwersytetu Jagiellońskiego.

† W Dreźnie, zmarł, 15 listopada, znany wiedeński nauczyciel gry fortepianowej, Teodor Leszetycki (Lescheticky). Przyszedł on na świat w Laicucie, d. 22 czerwca 1830 r., gdzie ojciec jego był nauczycielem muzyki w domu hr. Potockich.

Wszyscy roczni, półroczni i kwartalni prenumeratorzy **POLONII**, abonament których kończy się z dniem pierwszym stycznia, proszeni są o wniesienie zaważenia przedpłaty, a to celem uniknięcia przerwy w odbieraniu naszego czasopisma.

KRONIKA PARYSKA

◆ Kłopoty « Polonii ».

Przed tygodniem, rozbiła się nam maszyna do pisania... która była podstawą dla składaczy drukarni francuskiej...

I tuż, przez zbieg okoliczności, jedyny zecer-Polak, po roku zgórą pracy, uprzykrzył sobie drukarnię, no i, po polsku, oczywiście rzucił ją natychmiast...

Wskutek tego zostaliśmy od razu unieruchomieni...

Maszynę nową wzięliśmy na kredyt, — ale cztery dni pracy przepadły...

Wobec tego, radzi nie radzi, musielismy zmniejszyć ilość tekstu polskiego, za co przepraszamy i Czytelników i rozmaitych łaskawych korespondentów, którzy nas obdarzyli rękopisami...

Dla tej samej przyczyny, zmuszeni byliśmy odwlec sprawozdanie z « Gwiazdki » Sokola paryskiego...

Przepraszamy pozatem wszystkich za przymus odsłonięcia rąbka zasłony i ukazania opłakanych kulis jedynego czasopisma polskiego, mającego odwagę iścią przebojem.

◆ Podziękowanie.

Towarzystwo pracujących Polaków we Francji otrzymało list następujący z podziękowaniem od Delegata-Komitetu Generalnego z Vevey :

« W imieniu Generalnego Komitetu Pomocy dla ofiar wojny w Polsce, pozwalam sobie przesłać, na ręce Sz. Pana, Towarzystwu Pracujących Polaków we Francji, najgorętsze i najserdeczniejsze podziękowanie za ofiarowane miesięczne i szczodre zapomogi na korzyść nieszczęśliwych naszych rodaków w Kraju.

« Pieniądze te są nam tem droższe że pochodzą od ludzi uczciwych i ciężko pracujących na kawałek chleba, którzy, włożyćwszy na siebie ten dobrowolny podatek, wyrzekli się przez to, nie przyjemności i zbytku, lecz tego, co stanowi istotną potrzebę normalnego życia.

« Ten podnosły i wzruszający przykład polskiej solidarności i poczucia obywatelskiego obowiązku powinien we wszystkich więcej jeszcze wzmacnić wiarę w lepszą przyszłość naszej Ojczyzny i zachęcić innych do szlachetnego na tej drodze współzawodnictwa.

« Proszę przyjąć dla siebie i wszystkich członków Stowarzyszenia najlepsze życzenia nieszczęśliwego Nowego Roku oraz wyrazy wysokiego poważania. »

GUSTAW TAUPE.

◆ Wielki Koncert na luty.

Na sobotę, dnia 5 lutego, godzinę trzecią po południu, w teatrze Sary Bernhardt, Towarzystwo pomocy Żołnierzom, w osobie pp. Wiesiółskiego i Kossowskiego, zapowiada Wielki Koncert z udziałem znakomitej śpiewaczki, p. Felicy Litvinne, i pod kierownictwem teżże.

Bogaty program zawiara, między innymi, nieznaną w Paryżu « Chopeinadę », poloneza « pan Chorąży » Moniuszki. Pani Litvinne zapowiada



również utwory polskie. Grono osób z towarzystwa francuskiego, pod kierownictwem p. Baillechache, urządza szereg żywych obrazów na tle historji polskiej.

Patronat tego niezwykłego Koncertu objęła księżna Yandôme, siostra Króla Belgii i minister-pełnomocnik Serbii, p. Wesnicz.

Bilety będą do nabycia w Administracji « Polonii ».

W najbliższym numerze podamy szczegóły tej niezwykłej manifestacji.

◆ Poszukiwany.

Michał Cel pracował w Mont Snt. Martin, pod Longwy, w fabryce żelaza przed wybuchem wojny; o wiadomość, co się z nim dzieje, prosi brat, Walenty Cel. Nagrody franków 10.

Wiadomość należy nadesłać do Administracji « Polonii ».

◆ Polskie pocztówki.

Używajcie polskich pocztówek litografowanych w sześciu kolorach:

Orła białego, gdańskiego.

Sztandaru polskiej kompanii Wolontariuszów. Do nabycia w Administracji « Polonii ».

10 sztuk « Orła » jeden frank, z przesyłką 1 fr. 25.

10 sztuk « Sztandaru » 1 fr. 25 cent.; z przesyłką 1 fr. 50 cent.

◆ Koncert Kolonji pracującej.

Dzięki inicjatywie i staraniom pp: Orzechowskiego, Michalskiego i Wolskiego, pracującej Kolonii urządzili Koncert w wieczór sylwestrowy, na rzecz Ofiar wojny w Polsce. W Koncercie wzięli udział znani artyści polscy i francuscy.

pp: Dumont i Cierplikowska doskonale wykonywali utworami od razu porwali słuchaczy; piękne psalmy Ruffera były podniosłą pauzą, prowadzącą do dalszych popisów wokalnych p. Barthe, Ingalla, pani d'Astoria i do subtelnej gry pani Novi. Wymienieni artyści zdobyli huraganą oklasków. Oklaski te przecieź doszły do zenitu w momencie ukazania się znanego pieśniarza, p. Lubelskiego. Doskonale usposobiony głosowo, artysta wykonał z użuciem szeregi pieśni Noskowskiego, Moniuszki, Chopina, dorzucając kilka z werwą oddanych piosenek ludowych.

Na zakończenie, wyrazy uznania dla pianisty, p. Ch. Réne, artystki, p. Ingali, i dla sprawności chóru « Pieśń » pod batutą doświadczoną i pełną poświęcenia Dra. Janowicza.

◆ Wystawa-Tombola u Bernheima.

W dwu salach Galerji Bernheima urządzili artyści francuscy, łącznie z polskimi, wystawę-tombolę, z której dochód przeznaczono dla artystów polskich. Wystawa przedstawie się nadzwyczaj ciekawie. Biorą w niej udział:

M. Renoir, Rodin, Agutte, Andrieu, Mlle Bally, Bonnard, Bourdelle, Brancusi, Bolliger, Mlle Bozanańska, Balzukiewicz, Brodzka, Brandel, Camoin, Mles Charmy, L. Couturier, MM. Cottet, Delasalle, Deltombé, Mme Desgrangés, H. Déziré,

ZECER-POLAK

potrzebny zaraz na stałą robotę. Wiadomość Administracja Polonii, 10, rue N.-D.-de-Lorette, od 4-6 po południu.

M. Dufrène, Dufy, Diriks, J. Flandrin, Frankowska, O. Friesz, Ch. Guérin, Geisler, Granzow, Gros, Mme Halicka, Hayden, Heuzé, Kamiński, Kisling, Klingsor, Laczmanowicz, Lebasque, Marcel Lenoir, Lewitzka, Lhote, Luce, A. Mailol, Mme Marvale, Manolo, Henri Martin, H. Matisse, Marquet, Mainssieux, J. Marchand, J. Metzinger, L.-A. Moreau, Mondral, Montezin-Ottman, Ozenfant, P. Picasso, Pichot, Picart-Ledoux, J. Peske, K.-X. Roussel, Signac, Tkaczewski, Utter, Mme Suzanne Valadon, Vuillard, de Waroquier, Zawadzki, Rubczak Jean, Rubczak Marie, etc.

S. ZIFFER PRACOWNIA FUTER
WSZELKICH RODZAJÓW
126, rue Saint-Denis, 126 — PARIS

INTROLIGATOR
OPRAWY
ZŁOCENIA
wszelkiego rodzaju

J. PAUTENIS
7, rue VALETTE, 7
PARIS

FOURRURES & PELLETERIES
Garde pendant l'été

E. REIFEN
19, rue Auber — PARIS

LE PIANISTE VIRTUOSE **EDMOND HERTZ**

— LEÇONS PARTICULIÈRES —
PRIX DE GUERRE

10, rue Simon Dereure, (Avenue Junot)
DE 8 A 6 HEURES

SKŁAD **J. JONKLER**
KUŚNIERSKI 13, rue des Petits-Champs, — PARIS

FUTRA CHARLES SEMMEL
21, boulev. Malesherbes — PARIS

ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART

J. BAUER

ACHAT — VENTE — ÉCHANGE
37, rue des Martyrs — PARIS

KUŚNIERZE **SEMMEL & THUN**
60, rue Richelieu, 60

BRONCHITES
ASTHME · TOUX · CATARRHE
GLOBULES du Dr DE KORAB
A L'HÉLÉNINE DE EXPÉRIMENTÉ DANS LES HOPITAUX DE PARIS
2 à 4 par jour
CHAPÈS 12, RUE DE L'ISLY PARIS

JÓZEF FREUNDLICH KUŚNIERZ
5, rue de Provence, 5

KRAWIEC DAMSKI **S. KOENIG**
19, rue des Mathurins, 19

M. ZWIERZYŃSKI Photographe du Ministère de l'Agriculture et de l'Ambassade du Japon.
28, rue du Faubourg Saint-Honoré.

FUTRA **HENRI HUT**
66, rue de Provence, 66

KRAWIEC MĘSKI **J. BIEDER**
17, rue Blanche, 17
(Grand-Montrouge)

VITTEL
GRANDE SOURCE

poleca się cierpiącym na:
ARTRETYZM — SKLEROZE
REUMATYZM — PODAGRĘ

BIENENFELD **JACQUES**

KUPUJE: PERLY, — DROGIE KAMIENIE
— BIŻUTERJE OKAŻYJNE —
PARYŻ, 62, rue Lafayette, 62
Teléph: CENTRAL, 90-10
MADRYD, 11 & 12, Puerta del Sol

FOURRURES & PELLETERIES

E. FISCH
48, rue Greneta — PARIS

STANISLAS AMBROZEK

TAILLEUR POUR HOMMES

EXPERT PRÈS LA JUSTICE DE PAIX

65, Rue LAFAYETTE, 65
PARIS

PAUL LEIBEL

BIJOUX
• ORFEU •



Fabryka

WYROBÓW JUBILERSKICH

14, Rue de Paradis — PARIS

LOTION VÉGÉTALE

"RADIOACTIVE"

AU RADIUM

Arrête instantanément la chute, et fait repousser les cheveux

S. ANTONI, 14, Cité Trévise, PARIS

Librairie GARNIER Frères

6, Rue des Saints-Pères, Paris (VII)

Słownik Francusko-Polski, z podaniem sposobu wymawiania, zawierający wyrazy potoczne, niezbędny w podróży, tom oprawny w płótno miękkie, 32°

Słownik Polsko-Francuski, z podaniem sposobu wymawiania, zawierający wyrazy potoczne, niezbędny w podróży, tom oprawny w płótno miękkie, 32°

Dwa wymienione słowniki, oprawne w jeden tom, w skóre miękką, cieleską. . . 4 fr 50 cent.

Wysyła się franko za przekazem pocztowym. Do nabycia we wszystkich księgarniach i w Administracji "Polonii".

LE GÉRANT: P. NEVEU

PARIS.— IMP. LEVÉ, 71, RUE DE RENNES